

05 fév 2016 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 5 février 2016

Nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable

Sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD).

Les mandats des membres de la CIDD sont arrivés à terme au 1er janvier 2016. Le projet vise dès lors à procéder à une nouvelle désignation des membres de la CIDD pour cinq ans.

La Commission interdépartementale pour le développement durable est composée d'un représentant de chaque service public fédéral, de chaque service public fédéral de programmation et du ministère de la Défense, ainsi que de représentants des gouvernements des communautés et des régions.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be